

Ministry of Education

Ministère de l'Éducation

Deputy Minister

Sous-ministre

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Telephone (416) 325-2600
Facsimile (416) 327-9063

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Téléphone 416 325-2600
Télécopieur 416 327-9063



DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation, conseils scolaires catholiques de langue anglaise
Agentes et agents de supervision, administrations scolaires catholiques de langue anglaise

EXPÉDITEUR : Steve Marshall, sous-ministre

DATE : Le 23 mai 2008

OBJET : **Soutien du gouvernement à l'Entente de la table provinciale de discussion (TPD) intervenue entre l'OCSTA et l'OECTA**

À la fin de l'automne 2007 et au début de l'hiver 2008, la ministre a entrepris des entretiens informels avec les associations de conseillers scolaires, les fédérations d'enseignants et d'enseignantes et les syndicats représentant les travailleurs et travailleuses de soutien, dont l'Ontario Catholic School Trustees' Association (OCSTA) et l'Ontario English Catholic Teachers' Association (OECTA), afin de voir avec eux comment assurer la paix et le progrès continus dans le secteur de l'éducation financé par les fonds publics, en concluant de nouvelles conventions collectives locales de quatre ans avant l'expiration des conventions actuelles. Ces nouvelles conventions, expirant le 31 août 2012, auraient pour principes directeurs l'amélioration du rendement des élèves, la sécurité et la salubrité du milieu d'apprentissage et de travail et des relations de travail positives à tous les niveaux du secteur.

L'OCSTA et l'OECTA se sont donc réunies au cours des trois derniers mois à une table de discussion animée par des fonctionnaires du Ministère et du bureau de la ministre. Les deux parties, souhaitant donner la priorité aux élèves et ayant adopté une approche collégiale dans ces discussions, ont convenu d'incorporer dans les conventions collectives locales les accords conclus à la table de discussion provinciale et que le gouvernement a accepté d'appuyer.

J'ai le plaisir de vous écrire aujourd'hui pour vous donner quelques détails sur les investissements supplémentaires et les changements de politique que la province effectuera afin de soutenir son but constant d'améliorer le rendement des élèves dans un environnement de paix et de progrès. Il est à noter que les modifications requises au règlement régissant les subventions aux conseils scolaires pour l'année scolaire 2008-2009 n'ont pas encore été apportées. Les renseignements dans la présente note sont fournis en l'absence d'un tel règlement modifié. Les initiatives et les investissements décrits ici dépendront de l'approbation d'un tel règlement modifié par le lieutenant-gouverneur en conseil et ne seront entrepris qu'avec cette approbation. Le Ministère entend demander l'approbation d'un tel règlement et vous informera s'il est approuvé. Nous diffuserons à la fin de mai une note de service B qui fournira des éclaircissements sur ces annonces.

Approche générale

Comme indiqué en détail ci-après, le Ministère :

- Appuiera des améliorations de la programmation et le renforcement de la capacité de collaboration dans les conseils catholiques de langue anglaise;
- allouera des ressources supplémentaires pour permettre aux conseils scolaires d'embaucher du personnel enseignant additionnel dans les écoles élémentaires et secondaires;
- appuiera des améliorations de la rémunération et des avantages sociaux.

Contexte financier

Au quatrième trimestre de 2007, la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel de l'Ontario était de 0,1 %. Cela représente une troisième baisse consécutive de la croissance du PIB réel. Dans ce contexte, le gouvernement et le Ministère sont disposés à accorder des ressources pour appuyer la paix et le progrès sociaux dans les écoles catholiques de langue anglaise, dans la mesure où ces investissements appuient également leurs buts qui sont d'améliorer le rendement des élèves, de réduire les écarts au niveau du rendement et d'accroître la confiance dans l'éducation financée par les fonds publics.

Perfectionnement professionnel

La formation et le perfectionnement professionnel continu de tout le personnel scolaire sont des éléments clés de la stratégie du gouvernement en éducation. Toute personne qui œuvre au sein de notre système scolaire a un important rôle à jouer dans le maintien d'un système d'éducation de haute qualité.

Le Ministère entend augmenter le financement du perfectionnement professionnel par le biais de la Subvention de base pour les élèves, composante des Subventions pour les besoins des élèves (SBE), comme suit :

- 7,24 \$ par élève de l'élémentaire en 2009-2010;
- 15,21 \$ par élève de l'élémentaire en 2010-2011;
- 23,07 \$ par élève de l'élémentaire en 2011-2012.

Les fonds supplémentaires par année scolaire attribués dans le cadre de cette allocation atteindront 8,8 millions de dollars en 2009-2010; 18,3 millions de dollars en 2010-2011 et 27,6 millions de dollars en 2011-2012 et au-delà. De ces sommes, 2,5 millions de dollars, 5,2 millions de dollars et 7,8 millions de dollars iront aux conseils scolaires catholiques de langue anglaise respectivement pour ces années. Les conseils et l'OECTA devront travailler ensemble pour planifier ce perfectionnement et cette formation professionnels supplémentaires.

Temps de préparation pour le personnel enseignant à l'élémentaire

Le temps de préparation du personnel enseignant de l'élémentaire augmentera graduellement d'une année à l'autre entre 2009-2010 et 2012-2013.

Le temps de préparation hebdomadaire du personnel enseignant de l'élémentaire est établi comme suit :

- 1^{er} septembre 2008 200 minutes/semaine;
- 1^{er} septembre 2009 210 minutes/semaine;
- 1^{er} septembre 2010 220 minutes/semaine;
- 1^{er} septembre 2011 230 minutes/semaine;
- 31 août 2012 240 minutes/semaine.

L'ensemble du financement provenant des minutes supplémentaires de temps de préparation indiquées ci-dessus et des Subventions à des fins particulières entraînera une augmentation du nombre de membres du personnel enseignant financés par la Subvention de base pour les élèves, qui est actuellement de 6,22 enseignants par 1 000 élèves de l'élémentaire. Cette augmentation sera de :

- 0,42 enseignant de plus par 1 000 élèves en 2009-2010;
- 0,86 enseignant de plus par 1 000 élèves en 2010-2011;
- 1,30 enseignant de plus par 1 000 élèves en 2011-2012;
- 1,74 enseignant de plus par 1 000 élèves en 2012-2013.

Le personnel enseignant supplémentaire embauché grâce à cette initiative sera inclus dans le calcul de la Subvention relative à l'ajustement des coûts et aux qualifications et à l'expérience du personnel enseignant, qui reflète les variations de coûts salariaux des enseignants selon leurs qualifications et leur expérience. Le financement accordé aux conseils sera ajusté pour tenir compte des coûts du personnel additionnel en fonction du placement de ce dernier sur la grille des salaires.

On prévoit que cet investissement générerait 2 253 nouveaux postes d'enseignant spécialisé à l'élémentaire (211 millions de dollars) d'ici 2012-2013, dont 637 dans les conseils catholiques de langue anglaise (60 millions).

Comme vous le savez, les programmes d'éducation artistique peuvent motiver les élèves autrement que les autres programmes. Pour certains élèves, ces possibilités de s'exprimer de manière créative ont pour effet de les garder à l'école. L'éducation artistique favorise également l'acquisition de compétences importantes, comme la créativité et l'innovation. Une condition de cette allocation est le maintien de la latitude pour la dotation en personnel au niveau du conseil; elle permettra en effet d'affecter à temps plein ces nouveaux membres du personnel enseignant en éducation artistique dans plus d'une école, le cas échéant.

Programmation et soutiens pour les élèves de la 4^e à la 8^e année

Tout en poursuivant ses efforts dans les premières années de l'élémentaire, le gouvernement s'engage à prêter une attention supplémentaire aux améliorations de la littératie et de la numératie chez les élèves de la 4^e à la 8^e année. Étant donné tous les changements sociaux et sur le plan du développement auxquels ces enfants font face au cours de ces années, il est essentiel que nous continuions à mobiliser les élèves dans un apprentissage valable avec de nouvelles stratégies pédagogiques, de la technologie, un apprentissage pratique et des tailles de classe adéquates.

Au moyen d'une nouvelle allocation qui sera introduite dans les SBE, le Ministère fournira comme suit pendant quatre ans des fonds pour appuyer des stratégies élaborées à l'échelon local visant à accroître les programmes et les soutiens :

- 0,18 enseignant de plus par 1 000 élèves de la 4^e à la 8^e année en 2009-2010;

- 0,37 enseignant de plus par 1 000 élèves de la 4^e à la 8^e année en 2010-2011;
- 0,57 enseignant de plus par 1 000 élèves de la 4^e à la 8^e année en 2011-2012;
- 0,96 enseignant de plus par 1 000 élèves de la 4^e à la 8^e année en 2012-2013.

Cet investissement de 60,7 millions de dollars d'ici 2012-2013, qui créerait 648 postes d'enseignant de l'élémentaire se traduirait par un investissement de 17,6 millions de dollars et la création de 187 postes dans les conseils catholiques de langue anglaise.

Le comité de la dotation en personnel au niveau du conseil participera à la répartition de ce personnel supplémentaire.

7^e et 8^e années

Le gouvernement entend introduire une allocation de 20 millions de dollars dans la SBE à partir de 2012-2013 afin d'appuyer le déploiement des accompagnatrices et accompagnateurs en littératie et numératie et des enseignantes et enseignants pour la réussite des élèves des 7^e et 8^e années de tous les conseils scolaires, comme suit : 0,32 enseignant par 1 000 élèves de la 4^e à la 8^e année. Cela devrait se traduire par 20,2 millions de dollars ou 216 élèves à l'échelle provinciale, dont 5,9 millions de dollars ou 62 enseignantes et enseignants pour les conseils scolaires catholiques de langue anglaise.

Surveillance assurée par le personnel enseignant de l'élémentaire

Tout le personnel scolaire a un rôle à jouer dans la surveillance qui est essentielle pour maintenir un environnement sûr dans les écoles élémentaires.

Le maximum de minutes de surveillance assurée par le personnel enseignant de l'élémentaire est le suivant :

- 100 minutes en 2008-2009;
- 90 minutes en 2009-2010;
- 80 minutes en 2010-2011;
- 80 minutes en 2011-2012.

À partir de 2008-2009, le gouvernement introduira une nouvelle allocation dans la Subvention de base pour les élèves, qui fait partie de la SBE, afin d'améliorer le financement de la surveillance dans les écoles élémentaires. Cette allocation est la suivante :

- 22,23 \$ par élève de l'élémentaire en 2008-2009
- 23,61 \$ par élève de l'élémentaire en 2009-2010
- 26,88 \$ par élève de l'élémentaire en 2010-2011
- 20,06 \$ par élève de l'élémentaire en 2011-2012

Cet investissement devrait atteindre 24 millions de dollars d'ici 2011-2012, dont 6,8 millions de dollars iront aux conseils scolaires catholiques de langue anglaise.

Programmation au secondaire

Beaucoup de progrès ont été réalisés en peu de temps pour améliorer le rendement des élèves et avancer vers notre objectif de voir 85 % des élèves obtenir leur diplôme dans les cinq ans suivant le début des études secondaires. L'atteinte de cet objectif placerait le taux d'obtention du diplôme de l'Ontario parmi les plus élevés au Canada.

Deux aspects de la Stratégie visant la réussite des élèves sont étroitement liés. Le premier consiste en des programmes et un enseignement novateurs qui se concentrent sur la littératie et la numératie. Le Ministère continuera aussi d'élargir les choix de cours et d'accroître l'innovation en programmes et les options, dans les domaines suivants : éducation coopérative, double reconnaissance de crédit, majeure haute spécialisation, crédits pour titres de compétences externes, Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario.

Le Ministère fournira des fonds pour appuyer des stratégies élaborées à l'échelon local visant à accroître les programmes au secondaire sur cinq ans, grâce à une nouvelle allocation qui sera introduite dans les Subventions pour les besoins des élèves, comme suit :

- 0,19 enseignant de plus par 1 000 élèves du secondaire en 2008-2009;
- 0,38 enseignant de plus par 1 000 élèves du secondaire en 2009-2010;
- 0,70 enseignant de plus par 1 000 élèves du secondaire en 2010-2011;
- 1,02 enseignant de plus par 1 000 élèves du secondaire en 2011-2012;
- 1,35 enseignant de plus par 1 000 élèves du secondaire en 2012-2013.

Cet investissement de 81,5 millions de dollars d'ici 2012-2013 créerait 900 nouveaux postes d'enseignant du secondaire et se traduirait par un investissement de 24 millions de dollars pour 267 postes dans les conseils catholiques de langue anglaise.

Le comité de la dotation en personnel au niveau du conseil participera à l'allocation de ce personnel supplémentaire.

Personnel enseignant suppléant

Le gouvernement augmentera les repères de financement dans la Subvention de base pour les élèves pour les suppléants de 3,5 % en 2008-2009 afin d'améliorer les conditions de travail qui feront l'objet de négociations locales. Cette hausse devrait générer 6,8 millions de dollars à l'échelle provinciale, dont 2 millions seraient alloués aux conseils catholiques de langue anglaise.

Comité tripartite personnel enseignant-conseils scolaires-Ministère

Le Ministère mettra sur pied un comité tripartite personnel enseignant-conseils scolaires-Ministère et nommera les membres d'ici le 31 décembre 2008. Le comité sera en place jusqu'au 31 août 2012. La ministre établira le cadre de référence à la suite d'une consultation avec les parties concernées. Le comité discutera des enjeux découlant de la mise en œuvre de l'entente cadre de la TPD, conseillera la ministre sur la mise en œuvre des initiatives du gouvernement, concevra des stratégies visant la coordination et la coopération entre employés-employeurs au niveau local et traitera d'autres enjeux soulevés lors des discussions provinciales.

Augmentations de salaire

Le gouvernement accepte de financer les augmentations de salaire suivantes pour les enseignantes et enseignants réguliers et suppléants :

- 1^{er} septembre 2008 : 3,0 %;
- 1^{er} septembre 2009 : 3,0 %;
- 1^{er} septembre 2010 : 3,0 %;
- 1^{er} septembre 2011 : 3,0 %.

Ces augmentations s'appliquent de façon égale à toutes les cellules des grilles de salaires et à toutes les allocations, aux dates précisées ci-dessus. Aucun autre ajustement de salaire pour le personnel enseignant régulier ne sera convenu localement.

Cette amélioration devrait atteindre 1,84 milliard de dollars d'ici 2011-2012, dont 526,5 millions seraient alloués aux enseignantes et enseignants des conseils catholiques de langue anglaise.

Avantages sociaux et autres conditions de travail

En août 2007, le Ministère a annoncé une amélioration de 50 millions de dollars en 2008-2009 à affecter aux avantages sociaux. Il introduira une autre amélioration annuelle de 33 millions de dollars (hausse de 0,26 % des repères) en 2008-2009 pour les avantages sociaux et autres conditions de travail à l'échelle du secteur, à condition que :

- les conseils catholiques de langue anglaise utilisent leur part de l'amélioration de 50 millions de dollars annoncée en août 2007 et allouée grâce aux repères de la SBE accrus le 26 mars 2008, uniquement pour compenser les pressions financières actuelles des conseils et non pas pour améliorer les avantages sociaux dans la négociation locale;
- la part des 33 millions de dollars supplémentaires revenant à chaque unité de négociation de l'OEFTA serve à améliorer les avantages sociaux et autres conditions de travail des membres de l'OEFTA négociées à l'échelle locale et à instaurer d'ici le 1^{er} septembre 2010. Tous les autres avantages sociaux, conditions de travail et pratiques en place en 2007-2008 qui ne sont pas révisés dans le cadre de cette amélioration de 33 millions de dollars demeurent inchangés pour les conventions collectives 2008-2012 négociées à l'échelle locale.

Cette amélioration devrait générer 9,5 millions de dollars pour les conseils catholiques de langue anglaise.

Mise en œuvre de l'entente cadre de la TPD : Administrations scolaires

Le gouvernement facilitera l'incorporation des dispositions de l'entente cadre de la TPD conclue entre l'OCSTA et l'OEFTA dans les conventions collectives individuelles des administrations scolaires catholiques de langue anglaise. Pour ce faire, il procédera ainsi :

- Les parties seront invitées à une réunion qui aura lieu dans les deux premières semaines de novembre 2008, après avoir recensé les questions locales à examiner.
- Les parties devront limiter leurs délégations respectives à deux personnes au maximum; le ministère de l'Éducation paiera les frais de voyage et d'hébergement.
- Des facilitateurs seront prêts à aider les parties à incorporer l'accord conclu à la table de discussion provinciale dans les nouvelles conventions collectives 2008-2012 et pour discuter de la mise en œuvre de ces dispositions au niveau local.

- Les facilitateurs aideront aussi les parties à discuter de toute autre question en suspens qu'elles ont soulevée pendant cette ronde de négociation.
- Les parties prennent note que le financement des administrations scolaires sera redressé au besoin en 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 afin de tenir compte des changements apportés aux SBE allouées aux conseils scolaires de district et décrits dans cette entente.

Transférabilité d'autres accords conclus à la table de discussion provinciale

Le gouvernement s'engage à ne pas verser à l'OCSTA et à l'OEECTA des montants proportionnellement inférieurs aux ententes financières incluses dans tout autre accord conclu à la table de discussion provinciale avec des fédérations de personnel enseignant, à condition que les parties respectent complètement les conditions liées à l'accord qu'elles ont conclu à cette table.

Transparence

Pour chaque année couverte par cet accord conclu à la table de discussion provinciale, le Ministère fournira à l'OCSTA et à l'OEECTA les renseignements pertinents sur l'effectif scolaire et la dotation en personnel extraits des prévisions budgétaires, des prévisions budgétaires révisées et des états financiers des conseils, afin de suivre le déploiement provincial des postes supplémentaires de personnel enseignant prévus dans cette entente.

Admissibilité aux améliorations des SBE

Ces améliorations ne seront accordées que si la directrice ou le directeur de chaque conseil scolaire catholique de langue anglaise, l'agente ou l'agent de supervision de chaque administration scolaire catholique de langue anglaise et la présidente ou le président de chaque unité de négociation de l'OEECTA envoient une note à Margot Trevelyan, directrice des relations de travail et de la gestion de l'éducation au ministère de l'Éducation, qui confirme que le conseil et l'unité de négociation de l'OEECTA ont ratifié au plus tard le 31 octobre 2008 une convention collective qui :

- est en vigueur du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2012;
- comprend dans son préambule l'énoncé suivant : « *Le Conseil scolaire XX et l'unité de négociation YY de l'OEECTA conviennent qu'ils sont résolus à améliorer le rendement des élèves, à réduire les écarts dans le rendement et à accroître la confiance dans l'éducation financée par les fonds publics.* »
- se conforme entièrement aux dispositions de l'accord cadre provincial conclu à la table de discussion provinciale OCSTA-OEECTA, que les deux organismes ont signé;
- confirme, conformément aux annexes de l'entente cadre de la TPD, pour chacune des années scolaires 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012, le nombre d'enseignantes et enseignants que le conseil affectera à :
 - L'augmentation du temps de préparation du personnel enseignant de l'élémentaire
 - La gestion de l'effectif des classes de la 4^e à la 8^e année
 - L'attribution d'accompagnatrices et d'accompagnateurs en littératie et en numératie et d'enseignantes et enseignants pour la réussite des élèves en 7^e et en 8^e année
 - La réduction de la surveillance assurée par le personnel enseignant de l'élémentaire

- L'expansion des soutiens aux programmes du secondaire

Au cas où les parties ne rempliraient pas ces conditions, les conseils catholiques de langue anglaise seraient admissibles à une augmentation de 2 % des repères salariaux des enseignants en 2008-2009, et à une augmentation de 2 % en 2009-2010. Ces améliorations reflètent un taux supérieur à celui de l'inflation en Ontario – 1,8 % en 2007 – et au taux d'inflation moyen de 1,9 % au cours des quatre dernières années civiles. Le budget provincial de 2008 a prévu l'inflation en Ontario à 1,4 % en 2008-2009, à 1,9 % en 2009-2010 et à 2 % en 2010-2011.

De surcroît, pendant les années scolaires 2008-2009 et 2009-2010, les conseils catholiques de langue anglaise ne seraient pas admissibles aux autres améliorations de financement décrites dans la présente note, à l'exception de la partie des avantages sociaux pour le personnel non enseignant décrite dans l'annexe de l'entente issu de la TPD OCSTA-OECTA.

Ces conditions s'appliqueront pour chacun des quatre systèmes scolaires de la province.

À titre de sous-ministre de l'Éducation, je suis tout à fait résolu à mettre en œuvre le programme *Tonifier l'éducation en Ontario*, en poursuivant les progrès réalisés à ce jour et en approfondissant nos stratégies et nos efforts pour aller de l'avant. La paix et la stabilité en relations de travail sont des conditions gagnantes pour toute instance qui aspire à devenir la meilleure au monde en matière d'éducation.

Je souhaite à vous et à vos agents de négociation locale beaucoup de succès en réglant des questions locales, dans la bonne foi, un esprit collégial et le respect mutuel.

[Original signé par]
Steve Marshall

c.c. John Stunt, directeur général, Ontario Catholic School Trustees' Association
Greg Pollock, secrétaire général, Ontario English Catholic Teachers' Association
Dominic Giroux, sous-ministre adjoint
Margot Trevelyan, directrice, Direction des relations de travail et de la gestion de l'éducation